

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour but d'assurer une visite agréable à nos visiteurs et de garantir la sécurité de la totalité des personnes et des objets. Le personnel présent est habilité à prendre des dispositions particulières à tout moment.

1. Il est interdit de fumer dans l'ensemble de la maison. Vous trouverez des cendriers à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.
2. La nourriture et les boissons ne sont pas autorisées dans les salles d'exposition.
3. Il est interdit de toucher les objets d'exposition. Les exceptions sont signalées.
4. Pour des raisons de conservation et de sécurité, il n'est pas autorisé d'emporter des objets encombrants, humides ou pointus dans les salles d'exposition. Cette interdiction s'applique également aux sacs de grande taille, bagages ou sacs à dos. Les manteaux ou vestes peuvent être enfilés ou déposés au vestiaire gratuit.
5. Les poussettes sont autorisées en fonction des expositions et de la fréquentation. Elles peuvent être déposées au vestiaire.
6. Les photos, vidéos et enregistrements audio privés sont permis à l'intérieur et à l'extérieur du musée, mais sans flash ni trépied. Nous nous réjouissons de vos articles @museumgestaltung sur les médias sociaux !
Les photos, vidéos et enregistrements audio professionnels à des fins commerciales ou publicitaires requièrent une autorisation écrite, à demander au préalable par mail à welcome@museum-gestaltung.ch.
7. Les chiens et autres animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur du musée, à l'exception des chiens guides d'aveugles.
8. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
9. Les enseignants sont responsables de leurs classes durant toute la visite. Les classes et les groupes doivent s'être inscrits au préalable via le site Internet museum-gestaltung.ch ou par e-mail à vermittlung@museum-gestaltung.ch.
10. Pour des raisons de sécurité, les salles d'exposition font l'objet d'une vidéosurveillance.
11. Les consignes du personnel doivent être suivies.
12. Le musée décline toute responsabilité concernant les objets et les affaires de valeurs déposés dans les casiers ou au vestiaire.
13. L'entrée dans le jardin en contrebas du site Ausstellungsstrasse s'effectue aux risques du visiteur. Le musée décline toute responsabilité.
14. Les visiteurs sont responsables de tous les dommages causés par leur conduite, que ce soit sur des objets d'exposition et appareils prêtés ou sur des installations et parties du bâtiment du musée.

Le règlement intérieur a été adopté par la direction du musée et s'applique à tous les visiteurs du musée. Il entre en vigueur le 1er mars 2018. Il complète le règlement de la ZHdK.